

Prémian



Bulletin municipal



Novembre 2019

LE MOT DU MAIRE

En l'absence de bulletin municipal depuis la fin 2017, je me dois de vous informer sur des travaux réalisés ou en cours de réalisation, et d'autres programmés d'ici fin 2019, voire début 2020.

Ce bulletin sera le dernier de la mandature et aussi le dernier du Maire sortant (votre serviteur).

Le dernier mot vous parait de l'accessibilité des bâtiments publics (ERP) pour les personnes handicapées ou mobilité réduite, rendue obligatoire de par la loi. Pour éviter tout soucis de remise en cause de nos écoles, les deux classes situées en 1^{er} étage, et les services administratifs de la mairie, nous avons donc fait ce choix en priorité et desservir aussi les 2 étages supérieurs en prévision d'aménagements futurs. Je vous avais annoncé une de l'état de 99 200 € sur une dépense prévisionnelle de 124 000 € c'est-à-dire 80%. Mais nous étions loin du compte, car après les devis de plusieurs entreprises, le total de l'opération s'élève à 258 000 € TTC. Heureusement, la région viendra abonder de 50 000 € le financement. En gros, 150 000 € de subvention et autour de 50 000 € de TVA à récupérer. La part communale reste pour 58 000 € dans cette opération. C'est l'entreprise, Le Marcory, qui a emporté le marché du gros œuvre, fondations et structure métallique aluminium ; l'entreprise ACAF de Montpellier pour l'ascenseur et sa mécanique et l'électrification sera assurée par BESSIERES Charles.

Les travaux programmés pendant les vacances scolaires n'ont pas pu être réalisés et ont commencé début octobre. Les fondations sont terminées, la pose de la structure est prévue fin novembre, début décembre. Fin des travaux, fin décembre, début janvier.

Quelques mots sur nos écoles, cette rentrée 2019-2020, dans le regroupement pédagogique intercommunal Prémian / Saint-Etienne d'Albagnan. Vous dire combien j'y suis attaché et depuis l'origine, souligne la bonne attente et le bon fonctionnement de la structure entre nos deux communes. Nos effectifs sont stables, malgré 6 départs vers le collège d'Olargues, 16 enfants sont inscrits en classe maternelle 18 en CM et 13 en CP à Saint-Etienne d'Albagnan. 47 enfants au total, c'est pas mal. Pour les années qui viennent, j'espère que nous arriverons à maintenir cet équilibre entre nos communes pour que perdure nos trois classes avec nos trois enseignants, avec l'équipe municipale qui permet cette grande qualité d'enseignement et d'accueil.





L'association des parents d'élèves Prémianaise et Stéphanoise a renouvelé son équipe au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 24 septembre dernier à Prémian.

L'équipe en place est heureuse de vous accueillir pour les manifestations à venir. Nous avons toujours à coeur de rassembler les générations de nos deux villages au cours de nos événements :

- Bourse aux jouets : le 24 novembre dernier à St Etienne d'Albagnan
- Carnaval : le vendredi 20 mars à St Etienne d'Albagnan
- Fête de l'été (suite de la kermesse de l'école) : le vendredi 19 juin à Prémian

Petite nouveauté cette année : les enfants ont réalisé des dessins qui ont été imprimés sur des sacs de course en coton ! (en vente à l'école ou lors du goûter de Noël le vendredi 20 décembre à St Etienne d'Albagnan).

Les bénéfices réalisés au cours des événements et par la vente de ces sacs permettent de soutenir financièrement les projets scolaires (sorties/voyages, ateliers, matériel...).

Merci d'avance pour votre soutien!

L'équipe de l'Apeps.

INONDATIONS DU 15/10/2018



Informations sur les inondations du 15/10/2018 et la remise en état de la ripisylve des berges du Jaur. Rien n'a été fait depuis l'année dernière, des engagements ont été pris par la communauté de communes avec le syndicat de la Vallée de l'Orb et Libron qui est maître d'ouvrage de l'opération, de restauration. L'instauration de la taxe « Gémapi : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

appliquée dès 2019 doit permettre le financement de cette opération avec également l'aide du département de l'agence de l'eau et de l'ADEME. Je me suis inquiété de cet état d'immobilisme, comme beaucoup d'autres, car nous sommes à nouveau dans la période critique des épisodes cévenols. Vu l'état actuel du Jaur laissé par l'épisode 2018, on peut imaginer les conséquences désastreuses qu'aurait une inondation de même importance. J'ai donc demandé au directeur du syndicat mixte de la Vallée Orb Libron des explications sur le programme d'aménagement prévu. Ci-joint l'intégralité de sa réponse :

« Suite à notre échange, je vous précise les modalités d'interventions qui vont être menées pour remettre en état la végétation des berges du Jaur et de ses affluents :

- Novembre/décembre 2018, le SMVOL s'est chargé de définir et de chiffrer les travaux de restauration post crue d'octobre 2018.

- à l'issue, la CDC Minervois Caroux a envoyé l'avant-projet chiffré auprès des services de l'Etat et des autres partenaires afin de bénéficier des aides pour remettre en état les berges.

Une commission des finances coordonnée par les services de l'Etat est passée sur le terrain ce printemps afin d'évaluer les dégâts et répartir les enveloppes.

Les arrêtés d'attribution des aides sont en cours de transmission auprès de notre établissement public afin de construire le marché de remise en état en fonction des aides réelles.

Compte tenu que ces aides financières sont conséquentes (CD, Agence de l'Eau...), la CDC Minervois Caroux nous demande d'engager cet hiver le programme d'actions sur l'ensemble des travaux initialement prévues.

- Août / octobre 2019 : préparation des travaux et autorisations réglementaires à mettre en œuvre : rédaction du marché (DCE dans son ensemble), courriers riverains, C SPS, commande de panneaux, etc...

- Octobre / décembre 2019 : passation de l'appel d'offre, réponses aux candidats évincés, notifications...

- début des travaux : janvier 2020.

Commentaires :

- Si on peut engager les travaux au mois de décembre 2019, on le fera !

- Au vu des aides importantes, 2 lots seront construits afin de doubler la capacité de restauration des ripisylves, car au moins 2 entreprises interviendront en même temps.

- Si vous jugez très urgent, en cette fin d'été 2019, l'utilité de billonner des arbres tombés en travers des cours d'eau et en amont des ponts, je vous invite à le faire. Coupez-les en 2 mètres et laissez-les sur place. Cela permettra de les sécuriser en cas de dévalaison lors des prochaines montées des eaux du Jaur ? Les entreprises missionnées enlèveront des lits mineurs ces billons de bois.

Voilà, je suis désolé pour le temps qui passe, mais le contexte économique contraint les élus de votre territoire à patienter sûrement trop longtemps ! J'en ai bien conscience.

Il faut également rappeler que les propriétaires riverains conservent leurs droits et leurs devoirs vis à vis de leurs obligations d'entretenir la végétation des berges (ancien code rural repris par le code de l'environnement). S'ils estiment que c'est trop long, ils peuvent intervenir au droit de leurs parcelles.

Je reste à votre disposition pour vous apporter davantage de précisions.

Sincères considérations. »

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Interview donnée au blog énergiestream et consultable en ligne.

Savez-vous que Prémian, petit village rural situé dans une vallée de l'Hérault, est un territoire innovant en matière d'énergie ? A l'initiative du conseil municipal un projet d'autoconsommation collective a été mis en place. Ce projet faisant suite à une démarche initiée en 2016 dans le cadre de l'appel à projet GreenTech verte lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Retour sur la mise en place d'un projet singulier, qui ouvre la voie vers de nouveaux modes d'utilisation du réseau de distribution d'électricité.

Energystream - Racontez-nous votre projet. Comment est-il né ?

« Prémian a été lauréat d'un appel à projet **territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), qui devait récompenser les territoires avec un programme complet sur la transition énergétique.** La municipalité a présenté un projet de remise en service de son moulin à fonction hydroélectrique. Ce moulin desservait autrefois les bâtiments de la Mairie et de l'école. Prémian a été lauréat, mais comme le projet incitait l'hydro électricité, il n'a pas donné lieu à une aide financière.

Nous avons donc contacté Ségolène Royal, Ministre à l'époque, qui a proposé de signer une convention pour subventionner une étude à hauteur de 10 000 €. Dans ce cadre, nous avons proposé plusieurs projets que nous avons en tête : mise en place de panneaux photovoltaïques, achat d'un véhicule électrique, installation d'une borne de recharge, itinéraire pédagogique autour du béal du moulin... La convention que nous avons signée s'est finalement concentrée sur l'achat d'un véhicule électrique, la borne et les panneaux solaires. **Nous avons obtenu un financement très intéressant de 80% sur la somme hors taxes. Il s'agit du subventionnement maximal qu'une collectivité publique puisse obtenir.**

La phase suivante n'a pas été évidente. Nous avons besoin d'une estimation financière de manière à ventiler l'aide sur les différents périmètres. Nous avons donc contacté Tecsol, bureau d'étude spécialisé dans le numérique et l'énergie solaire qui a fait une pré-étude des besoins pour l'utilisation communale. Il est très vite apparu qu'il fallait trouver d'autres débouchés que la consommation des locaux communaux dans le secteur, l'installation était trop petite. Nous avons l'option de revendre l'énergie au distributeur. **L'Etat incitait à ne pas revendre l'énergie produite, du fait des aides perçues. Il fallait trouver une solution au sein du territoire.** On a très vite pensé à étendre l'installation au bâtiment culturel communal « Au fil des arts », et au seul commerce du village, la boulangerie-épicerie.

Tecsol a alors proposé de nous mettre en contact avec Sunchain pour tester leur système de blockchain et de répartition dynamique de l'électricité qui permet de consommer le plus possible la production. »

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

« Nous avons eu l'impression d'essayer les plâtres. Le projet est clairement innovant et tous les rouages ne sont pas au point aujourd'hui. Nous avons principalement rencontré des difficultés **administratives.** Les différents services de l'Etat et Enedis ne sont pas tout à fait prêts pour gérer à bien ce type de dispositif complexe. Il s'agit d'un processus très long : près d'un an, car les process sont encore assez siloté. C'était la première installation de ce type, donc il a fallu aussi faire équiper tous les participants de **compteurs communicants.** C'était le point d'inquiétude principal, le compteur Linky étant assez discuté. Mais finalement, personne n'y a fait d'objection. »

Combien de bâtiments, et lesquels, ont été équipés d'un Linky ?

« Plusieurs bâtiments : les ateliers municipaux, la salle des associations, l'agence postale, le bâtiment abritant la Mairie – école, le centre culturel, la partie commerce de la boulangerie et sa partie attenante, en logement. **Il n'était possible de mettre en place une opération d'autoconsommation collective qu'avec des compteurs sur un même poste électrique.** La loi semble évoluer à ce niveau. Il est vrai que ce serait intéressant pour Prémian d'étendre l'opération à d'autres bâtiments. »



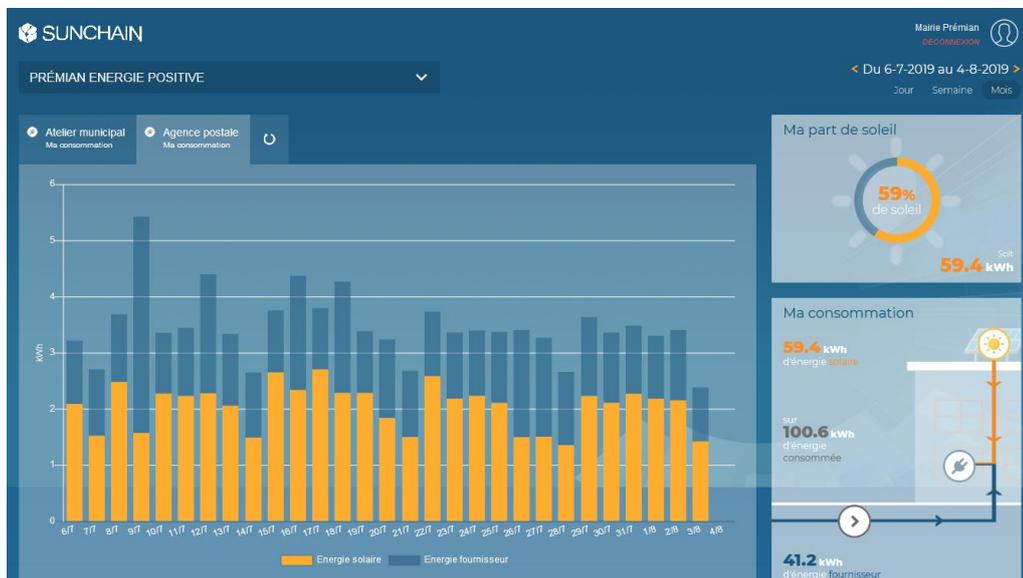
La commune de Prémian, équipée de panneaux photovoltaïques ici les ateliers municipaux, le centre culturel et la boulangerie

Comment avez-vous dimensionné votre installation ?

« Nous avons pu nous appuyer sur les études réalisées par le bureau d'étude pour le développement et la concrétisation de notre projet d'autoconsommation. Ces études ont notamment permis **d'identifier les bâtiments sur lesquels il était opportun d'installer les panneaux solaires**. Aujourd'hui plusieurs panneaux sont installés sur le toit de la Mairie, de l'école du village ou encore de la salle des fêtes pour **une puissance totale de 26 kWc**. »

Pour revenir sur l'installation du projet, quel est le taux d'autoconsommation actuel ?

« Le taux d'autoconsommation, déterminé grâce à une application développée par Tecsol, est très sensible aux conditions météorologiques et aux jours ouvrés. En moyenne, pour la Mairie, le taux d'autoconsommation est de 50%. »



Relevé de consommation de l'agence postale de Prémian sur la période du 6 juillet 2019 au 4 août 2019

Avez-vous mis en place des batteries pour stocker l'énergie en excès ?

« Actuellement non mais il s'agit d'un projet que nous souhaiterions mettre en place. Cependant, une étude financière est nécessaire pour évaluer la rentabilité de ce projet. »

Comment vous organisez-vous pour gérer le projet de façon collégiale, notamment sur la revue des taux de répartition ?

« Il a fallu en parallèle de l'installation **créer une personne morale**, et donc faire appel à un cabinet d'avocat pour rédiger les statuts de l'association, les conventions de participation, dans le but de se prémunir de tout dysfonctionnement. C'est un travail administratif assez long. Sous le statut d'association les décisions doivent être

votées en Assemblée Générale. Par conséquent, les **taux de répartition seront revus en AG à la fin de cette 1^{ère} année, puis annuellement**. Il faut savoir que dans notre installation, la blockchain priorise les bâtiments communaux car ce sont eux qui ont amené les subventions. »

Savez-vous nous dire quelles sont les économies réalisées par chaque bénéficiaire du projet ?

« On vise **5 à 10% d'économies**, ce qui permettrait de financer les frais courants de l'association (entretien, assurance, frais de transmission des données etc.). On fonctionne un peu à l'aveugle sur cette première année et nous ne savons pas encore dire quel sera le taux réel. Toutefois, le projet se veut principalement **incitatif, pédagogique et innovant** ; non uniquement rentable. On veut faire quelque chose de vertueux qui permette de **consommer l'énergie produite localement**. Par ailleurs, il y a par la suite des frais fixes à provisionner, notamment un contrat annuel d'entretien pour s'assurer que la production est régulière et une assurance de l'installation d'un peu plus de 1000€/an. »

Comment gérez-vous le surplus de production ?

« C'est une obligation en tant que producteur, nous avons eu besoin de nommer un responsable d'équilibre (une société qui s'assure que ce que la part d'énergie produite est équilibrée avec la part d'énergie consommée). Pour ce qui est de l'excédent produit, nous avons choisi **Enercoop**. C'est une **coopérative dont la vision s'inscrit dans notre démarche vertueuse**. Ils ont proposé que pour chaque kWh donné il verserait quelques centimes d'euros à l'association Energie Solidaire. »

Enedis est un des maillons incontournables dans ce type de projets. Comment s'est déroulée la collaboration avec le distributeur d'électricité ?

« Disons qu'en réalité les retards mentionnés sont structurels. Par exemple, pour l'installation des compteurs Linky, il a fallu qu'ils reçoivent la demande de la part du service qui gère Linky. **Comme notre opération est totalement innovante, nos interlocuteurs chez Enedis ont découvert en même temps que nous les implications entre les différents acteurs et se sont rendu-compte que certaines procédures étaient à adapter**. Par exemple le formulaire pour la création de la ligne où ils demandaient un paiement, alors que c'était impossible pour une collectivité de payer quelque chose qui n'a pas encore été réalisé. Pour cela il a fallu qu'ils modifient leurs formulaires. **Heureusement Prémian a bénéficié d'interlocuteurs privilégiés, qui sont allés faire les recherches nécessaires et qui ont soutenu le projet de bout en bout**. Je pense que l'opération sera facilitée pour les prochains. »

Des questions, des remarques des citoyens de la part des habitants sur le projet ?

« Nous avons communiqué sur ce projet et en avons expliqué les tenants et aboutissants via les bulletins municipaux. Mais à notre grande surprise, cela a soulevé très peu de questions et de réactions de la part des habitants. Selon nous, beaucoup ne sont pas au courant de l'existence d'une opération d'autoconsommation collective au sein de la commune et combien c'est innovant.

Si vous deviez conseiller une autre Mairie sur la mise en place d'un tel projet, quel retour d'expérience feriez-vous ?

« Au préalable, il faut mener des **études pour estimer le coût de l'investissement** et justifier la somme subventionnée. Dans ce cadre, il est aussi important de **concerter la population** pour évaluer combien sont intéressés pour rejoindre le projet. Evidemment, le dimensionnement économique est très différent, entre un projet subventionné à 100% et un projet auto-financé à 100 % pour lequel il est sans doute plus compliqué de mobiliser. Puis, petit à petit, je crois qu'il faut aussi **réussir à impliquer tous les citoyens, et pas seulement ceux qui sont déjà convaincus**. A ce sujet, les études menées par le bureau d'étude nous ont fourni la matière pour mobiliser et convaincre les citoyens. Comme expliqué précédemment, on peut aussi essayer de **mieux travailler les clefs de répartition**. Enfin, pour donner un ordre d'idée, **la mise en place d'un compteur d'autoconsommation collective, c'est 4 mois !** Nous sommes dans une philosophie de grand réseau, alors que notre projet est surtout local, 90% de notre consommation est produite sur place. On emploie une petite partie du réseau et pourtant on paie autant qu'un producteur lambda. **On le voit sur le TURPE, le cadre tarifaire n'est aujourd'hui pas complètement adapté pour encourager l'autoconsommation**. »

Avez-vous d'autres projets que vous souhaitez mettre en place, à court, moyen ou long terme ?

« A terme, nous aimerions pouvoir réaliser le projet de réhabilitation des moulins, projet sur lequel nous travaillons depuis 2014 mais qui nécessite beaucoup de temps et de fonds. Nous aimerions également pouvoir étendre le parc de distribution et notamment créer une autre centrale photovoltaïque. »

Vous nous avez parlé en début d'entretien de la mise en place d'une borne de recharge de véhicule électrique : est-elle utilisée ?

« Elle est actuellement utilisée par le véhicule municipal de la Mairie. Mais c'est un peu un sentiment d'échec. Il n'y a pas une volonté suffisante de développer les voitures électriques pour que les citoyens l'utilisent. Nous avons acquis un Berlingo Citroën électrique qui vaut 30 000 € (avec les aides TEPCV il nous a coûté moins de 10 000€). Le même modèle essence vaut un peu plus de 10 000 €. C'est une somme élevée, mais cela s'est avéré intéressant avec la prime à l'achat, les subventions à 80%, et les économies sur l'essence. **Sans ces incitations nous ne l'aurions pas fait.** Quand on commencera à avoir des modèles d'occasion, peut-être que ça se développera, parce que **le véhicule électrique convient très bien aux usages ruraux contrairement aux idées reçues.** »

On observe principalement des démonstrateurs d'autoconsommation collective dans les Métropoles, avez-vous le sentiment d'être des pionniers ?

« Plutôt que pionnier, je dirais innovant. Avec du recul, se lancer dans ce projet à Prémian était une aventure un peu folle. Nous essayé les plâtres et nous avons le sentiment d'avoir défriché des processus et des rouages qui n'avaient pas encore vraiment été mis en œuvre. Mais si c'était à refaire, nous le referions sans hésiter. »

VIVRE ENSEMBLE



Le problème des déjections animales a été soulevé par le conseil d'école concernant tout le secteur de la place publique, l'Impasse Lou Céries, le jardin d'enfants et la cour de l'école, et de façon plus générale toutes les rues du village. Le conseil municipal est assez démuni pour faire respecter les arrêtés municipaux interdisant la divagation des chiens et chats dans l'espace public. Nous faisons donc appel à la conscience et au civisme de chacun. La commune s'est portée acquéreur d'un espace entre le pont Notre Dame et le ruisseau de l'Estalabar, en bord de rivière suffisamment grand pour permettre aux propriétaires d'animaux de les promener et de leur faire faire leurs besoins sans contrainte. Pour rappel, les espaces publics, les rues, les places ne sont pas destinés à recevoir des déjections animales pour des raisons d'hygiène et de santé publique. Si toutefois votre animal de compagnie avait une urgence, nous avons mis à votre disposition une toutounette contre le WC public avec des sacs pour récupérer les excréments et les jeter. Le même dispositif existe sur le Pont Notre Dame.

Je demande une attention particulière aux propriétaires d'animaux proche du jardin d'enfants. Personne ne souhaite voir son enfant jouer dans les excréments des chats ou des chiens. Cet espace est interdit aux animaux. Certain que vous comprendrez la nécessaire prise en considération de ces remarques pour permettre à notre village de vivre dans une bonne entente et préserver notre qualité de vie.

EAU POTABLE

L'eau est une ressource fragile, disponible en quantité limitée. Ces dernières années, notre village a connu des difficultés pour répondre à la demande durant les mois d'été du fait d'un réseau vieillissant, donc fragile. Nous avons déjà mené des actions pour améliorer la sécurisation du fonctionnement global du réseau et rechercher de nouvelles ressources. Prochainement, de nouveaux travaux vont être réalisés pour permettre une sectorisation du réseau d'eau potable qui consiste à analyser sur des portions du réseau les débits d'entrée et de sorties et à déceler les écarts injustifiés qui représentent des fuites

potentielles. Ces travaux complexes demanderont votre compréhension. Des coupures d'eau, par secteurs, auront lieu jusqu'à la fin des travaux. Ceux-ci commenceront le 25 Novembre 2019 et devraient durer environ un mois et demi.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre secrétaire de Mairie qui assurera le relai avec les entreprises.

DESIGNATION	s 48				s 49				s 50				s 51			
SEMAINE																
installation du chantier	frances															
secteur 10 cpt j et F réservoir d'ichis																
secteur 9 cpt E réservoir des costes																
secteur 8 et 7 cpt H et I																
secteur 6 cpt C																
secteur 5 cpt B																
secteur 4 cpt D																
secteur 3 cpt A																
secteur 2 cpt G																
secteur 1 cpt L																
nettoyage chantier et doe																
frances																
CPS																
conger																

Vous avez reçu dans le mois de novembre votre facture annuelle d'eau potable. Vous relèverez un prix de 2,83 € TTC au m3 dont 0,94 € TTC de taxe d'assainissement (si vous ne vous situez pas dans la zone d'assainissement non collectif) et 35 € d'abonnement. Le prix des différentes taxes est de 0,59 € TTC par m3. La gestion de l'eau est en régie municipale ce qui impose un budget annexe équilibré. Les recettes d'eau doivent équilibrer les dépenses réalisées sur les réseaux et les ouvrages (captages, bassins). Le choix de garder une régie municipale permet de maîtriser le coût de l'eau mais la réglementation impose un grand nombre de travaux pour la distribution d'eau potable.

La reconnaissance d'utilité publique des captages.

Une enquête publique s'est tenue en mairie au mois d'octobre 2019 pour valider les deux captages de Fontfrêche (côté sud) et des Prés-hauts (côté nord). C'est un long processus pour arriver jusqu'à l'enquête publique. Il faut en premier lieu des analyses montrant toutes les qualités de l'eau, l'avis d'un hydrogéologue agréé qui estime la ressource en eau et indique si elle est suffisante pour la population actuelle et future. Il faut ensuite programmer tous les travaux nécessaires pour remettre en conformité les différents ouvrages. La chloration automatique est obligatoire (réalisation mai 2019, chloration captage coût 39 700 € HT, subventions de l'Etat 80% soit 31 760 €) avec la mise en place de systèmes pour ne traiter que l'eau nécessaire et ne pas rejeter par des trop pleins de l'eau chlorée dans la nature. Il faut ensuite programmer une rénovation des réseaux et l'installation de systèmes permettant un suivi régulier et facile par le biais d'une plateforme informatique qui donnera en instantané les débits dans les différents secteurs et permettra de repérer au plus vite les anomalies et d'effectuer un suivi (fuite, surconsommation momentanée, production des captages, niveau des bassins). Cette opération appelée « révision du schéma directeur d'eau potable » permettra de garantir la rentabilité du réseau et de valider la bonne distribution de l'eau dans les conditions prévues par l'hydrogéologue agréé. Cette opération qui prévoit le changement de vannes de sectorisation qui ne fonctionnent plus, l'installation de compteurs de sectorisation communiquant engendrera au mois de novembre des perturbations dans

la distribution de l'eau. Elle représente un investissement de 70 500 € HT subventionnés à 20% par le département (14 100 €) et 50 % par l'agence de l'eau (35 250 €).

L'enquête est close depuis le 29 octobre et nous attendons les conclusions du commissaire enquêteur. Pour que l'arrêté d'utilité publique soit validé par le préfet de l'Hérault il faut en préalable que la commune soit propriétaire de toutes les parcelles accueillant les captages et les bassins. Nous devons malheureusement utiliser une procédure d'expropriation pour le périmètre de protection immédiat du captage de Fonfrèche, plus large que la parcelle que possède la commune, et pour lequel nous n'avons pu trouver un terrain d'entente avec la propriétaire malgré une proposition dix fois supérieure à l'estimation qu'en a fait le service des domaines. Un autre sujet de désaccord avec des propriétaires de parcelles bordant les tracés des conduites d'amener d'eau, ou d'accès aux ouvrages est apparu avec l'obligation qui est faite de conventionner pour le passage ou l'entretien des canalisations. Ces désaccords seront réglés par la déclaration d'utilité publique.

Fuites, surconsommation, sécheresse, bonne utilisation de l'eau potable.

Cet été nous avons été affectés par une importante sécheresse qui a provoqué un niveau d'étiage précoce. Nous avons reçu un arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau dans la première quinzaine du mois de juillet alors qu'il intervient en principe au mois d'août. Cet arrêté demande la fermeture des points d'eau publics (fontaines), l'interdiction de l'arrosage des jardins d'agrément et une utilisation économe de l'eau potable. A ce phénomène de sécheresse c'est ajouté l'apparition de deux grosses fuites, une sur chaque secteur qui ont mobilisé l'équipe municipale jour et nuit pendant un bon mois. Le temps nécessaire à la localisation des fuites puis à leur réparation ont nécessité des coupures d'eau que vous avez acceptées avec solidarité et compréhension. Nous tenons à vous remercier pour votre patience et l'aide apportées sur le terrain. Avec l'augmentation de la population estivale il a été impossible de restaurer les réserves et nous avons dû faire appel au Conseil Départemental pour amener de l'eau que nous a fourni gratuitement la Commune de Riols dont il faut féliciter la générosité. Une fois les réserves reconstituées, malgré la forte sécheresse, la ressource a été suffisante.

Sans doute la pénurie a-t-elle amené certains Prémianais à réfléchir sur leurs habitudes de consommateur. Peut-on utiliser l'eau sans retenue parce qu'on la paie ? Peut-on vidanger et remplir des piscines en dur ou hors sol pendant la période estivale (de juin à octobre) ? Peut-on utiliser l'eau potable pour arroser son jardin potager ? A toutes ces questions, la réponse est la même, non, non et non. L'eau potable est réservée à la consommation humaine, et l'économiser c'est garantir l'approvisionnement de tous. Nous devons avoir une attitude de consommateur raisonné dans le choix des plantes que nous installons dans notre environnement, dans la gestion des équipements qui utilisent l'eau, prévoir des stockages de l'eau de pluie pour les arrosages et ne plus considérer l'eau comme un bien marchand mais comme un bien précieux.

La vétusté des réseaux en cause ?

Les deux fuites repérées au Pujol sont intervenues sur des réseaux rénovés il y a moins de 10 ans et ont été provoqués par des travaux sur la voirie qui ont sans doute modifié la structure du sol. Ici ce n'est pas la vétusté du réseau qui est en cause. Pour la fuite détectée à la Caminade, c'est la canalisation en fonte grise datant de 1932 qui a cassé net sous la chaussée. Ce matériau n'est plus adapté aux conditions de

circulation sur la départementale avec le passage de poids lourds. Le changement de cette canalisation qui va de Tibissac à Coumeilho devra être programmé en tranche dans les prochaines années et c'est l'objet de la révision du schéma directeur que de programmer les améliorations à amener aux réseaux.

Quel avenir pour une gestion communale de l'eau potable ?

La loi Nôtre sur la réorganisation des collectivités publiques avait prévu un transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes dès 2020. Nous avons obtenu un sursis jusqu'en 2026 et nous avons bon espoir de garder la gestion de l'eau ce qui garantira aux Prémianais un prix juste. En cas de transfert de compétence, le prix de l'eau devra être homogène sur l'ensemble de la communauté de communes et cela engendrerait, sans modification du service, une augmentation de 1€ par mètre cube environ. Avec trois captages, des kilomètres de réseau, la gestion communale nous apparaît comme la plus adaptée.

UN POINT SUR LE TRI DES DÉCHETS

Nous avons, pour le moment, deux colonnes d'apport volontaire, une sur la place du village près de la boulangerie et l'autre à cote du cimetière. Elles sont dédiées au tri des emballages et du verre (ci-joint la plaquette de la communauté de commune du Minervoïs au Caroux afin de noter les changements).

Nous avons aussi à Prémian deux composteurs collectifs, ceux-ci reçoivent les épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, bref tous les déchets compostables. Les deux dernières grandes crues du Jaur ayant emporté le composteur du parc en contrebas du village celui à été déplacé rue des jardins. Vous descendez rue de l'horloge, puis rue des jardins : le composteur se situe après la bibliothèque sur votre gauche. L'autre se trouve sur la place d'Ichis.

Ils sont destinés à tous les habitants ou vacanciers qui n'ont pas de composteur individuel, ou pas de jardin. Deux composteurs sont placés côte à côte avec une notice explicative affichée dessus : vous versez le contenu de votre seau dans l'un d'eux et vous puisez dans l'autre du broyat (déchets verts) pour recouvrir vos déchets. La transformation des matières organiques se fait naturellement. Et l'on obtient au bout de quelque temps, un bon compost utilisable par les usagers.



CONSIGNES DE TRI ET COMPOSTAGE COLLECTIF

1. trier, c'est facile. Il suffit de garder quelques réflexes en mémoire .

- pas d'ordures ménagères, elles peuvent gâcher tout un conteneur !
- pas de déchets en vrac dans des sacs (les agents sur la chaîne de tri de les ouvrent pas pour vérifier leur contenu)
- pas de verre dans la colonne des emballages : le verre est alors jeté! Il existe des bornes de verre pour ce type de déchet !
- pas de déchets mêlés : une boîte de conserve contenant des petits déchets, même recyclables, sera exclue du tri si elle est compactée
- pas d'emballages pleins : les bouteilles plastiques, aérosols et autres canettes contenant encore du produit sont systématiquement envoyés au refus

Si vous avez un doute concernant les **emballages plastiques**, pensez flacons !

La grande majorité des bouteilles/flacons/contenants creux sont recyclables. Par contre, les films/feuilles/barquettes ou pots en plastiques sont à mettre aux ordures ménagères résiduelles

=> c'est creux je trie, c'est plat je jette aux ordures.

Quant aux **papers**, ils se recyclent tous, donc pas d'erreur possible.

Contact : Pour toute question complémentaire, le service développement durable/déchets (3D) répond à toutes vos interrogations. Tél. 04.67.97.90.32 vlfebvre@cdcmc.fr

2. A la CdCMC, le compost, tout le monde s'y met !

Dans le cadre de sa compétence Environnement et de son Programme Local de Prévention des déchets, la Communauté de communes du Minervois au Caroux s'est donné comme objectif de réduire la quantité de déchets par habitant et par an de 30 kg d'ici 5 ans. Pour atteindre cet objectif, l'opération « composter, c'est facile » est lancée.

Avec la tombée des feuilles mortes, l'automne est une période idéale pour commencer un compost qui pourra être épandu dans quelques mois dans les jardins pour amender et enrichir la terre le printemps venu. D'autant que les biodéchets représentent un tiers de nos poubelles, rejets composés principalement d'eau, qu'il s'agit d'ordinaire d'éliminer en usine d'enfouissement ou d'incinération... à prix d'or.

Afin d'y remédier, une campagne de promotion du compostage est lancée par la CdCMC. Côté composteur individuel, deux modèles en bois sont proposés : silo de 400 l (10 €) et de 600l (15 €). Côté composteurs collectifs, plusieurs campings et autres établissements gros producteurs montrent l'exemple, avec le soutien technique et financier de la CdCMC. Et des opérations de compostage de quartier sont, elles-aussi fortement encouragées. A ce jour, plus de 30 plateformes de compostage collectif sont en place du minervois au Caroux.

Composter, c'est facile : c'est pas dans ta poubelle !

- c'est pas cher : la CdCMC propose des composteurs à partir de 10€, ou les composteurs collectifs
- c'est facile : un guide et des conseils sont fournis avec le composteur
- et fini, les odeurs de notre poubelle : tout ce qui est « fermentescible » va au composteur.

« Fermentescible » c'est quoi : tout ce qui va se décomposer (en moyenne 30% de notre poubelle !) : restes de repas et épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, etc.

Retrouvez le mode d'emploi détaillé dans le guide remis avec votre composteur.

SOUVENIR FRANÇAIS

Le samedi 9 février 2019 à 16 heures avait lieu l'assemblée générale du Souvenir Français. Sur les 135 adhérents invités, 48 étaient présents avec 32 pouvoirs le quorum atteint l'assemblée a pu délibérer en présence de Monsieur le Maire de Prémian. La Présidente après les salutations et remerciements d'usage, fait observer une minute de silence pour rendre hommage aux adhérents disparus en cours d'année : le colonel Robert Durand, Mr Jean-Marie Dapra, Mme Fernande Barthès. Le compte rendu moral et financier est approuvé à l'unanimité.

Projet de sortie en Aveyron prévu le 13 juin.

Toujours à l'ordre du jour, la réfection des façades de « la baraque des gardes » qui a servi de refuge aux résistants du secteur. Nos finances se portant assez bien, nous attendons le devis de Bruno Bessières afin de participer aux travaux.

Après avoir abordé différents sujets en relation avec notre association, l'après midi s'est terminée dans la joie et la bonne humeur pour le traditionnel goûter convivial.

Le jeudi 13 juin, 55 adhérents prenaient la direction de Bédarieux à bord d'un car Restouble afin d'aller découvrir « le pays d'Olt ». Pause petit déjeuner à l'aire d'autoroute du Caylar. Continuation vers Millau avec le passage du viaduc, Séverac le Château. Quittant l'autoroute en direction de Saint-Martin de Lenne où Gigi attendait les voyageurs pour une confection et dégustation du célèbre gâteau à la broche. Aujourd'hui, chacun peut venir la voir travailler derrière son grand feu de bois et déguster son gâteau.

La balade s'est poursuivie en direction du Lot, où se situe le village de Saint-Eulalie d'Olt, un des plus beaux villages de France, citée médiévale, richement fleurie, nichée dans un écran de verdure sur la rive gauche du Lot, en aval de Saint-Geniest d'Olt. Eglise du XIème siècle, château XVème siècle, hôtel renaissance et roue du moulin, rythment la vie du village où il fait bon flâner, à travers les ruelles étroites et tortueuses. Découverte de l'atelier de Yann, maître verrier. Derrière son chalumeau, celui-ci expliqua dans le détail avec beaucoup d'humour ses techniques de fabrication.

Louis Pescadié, écrivain du cru, guide, entraîna le groupe avec talent dans une rapide visite du village et de son église. Nous étions attendus par le Maire du village et quelques conseillers municipaux pour le dépôt de gerbe au monument aux morts vers 11h30. L'assemblée se réunit en présence de Mr Christian Naudan, Maire de Sainte-Eulalie, Mr Barthès Hubert, Maire de Prémian et la Présidente, Mme Marie-José Barthès.

L'accueil chaleureux du maire de la municipalité et de son conseil municipal autour d'un apéritif de bienvenue fut pour tous un moment de partage et convivialité.

Un déjeuner aveyronnais nous attendait à Saint-Geniès d'Olt. Après ce repas très apprécié par l'assemblée, direction vers Sainte-Eulalie de Cernon, pour un parcours découverte de 16 km en petit train, le circuit « Larzac Express », nous fera découvrir durant 1 heure, un magnifique panorama sur les villages de Lapanouse, La Bastide Pradines et les Gorges du Verdon.

Départ du pays d'Olt vers 17 heures pour une arrivée à Prémian vers 20h15, après une journée bien remplie et très agréable.

La prochaine assemblée aura lieu le 8 février 2020 à 16 heures à la salle des fêtes.

Pour le moment, pas de proposition pour la sortie de mai ou juin. Si vous avez des idées, dites le nous.

Merci.



CORRESPONDANTE MIDI LIBRE

Bonjour, je suis votre correspondante MIDI LIBRE.
N'hésitez pas à me contacter pour toute info que vous souhaitez
publier sur le journal, je suis à votre disposition.

Email : yettou.demery@gmail.com

Tél. 06 43 93 46 72

Henriette DEMERY

DÉMOGRAPHIE

- **Décès** : Mr THERON Claude ; Mme SIRE Paule ; Mr GOURSAT Cyril ; Mr BARTHES Louis ; Mme QUARCIA Henriette.

- **Mariages** : Mr MAS Ludovic et Mme CAZERES Sandrine ; Mr COUTOU Raphaël et Mme MALEVAULT Agathe ; Mr AFFRE Julien et Mme DHALLUIN Marlène ; Mr GUY Jean-Pierre et Mme PENIN Florence.

COMITE DES FETES



Samedi 30 novembre 2019 loto du Téléthon 21h

Mardi 25 décembre 2019 loto de Noël 17h

Samedi 04 janvier 2020 loto 21h

Dimanche 03 mai 2020 12^{ème} Trail du Somail

Samedi 20 juin 2020 fête de la musique

Samedi 11 juillet 2020 repas suivit du feu d'artifice

24, 25, 26 et 28 juillet 2020 fête locale, tous les soirs repas sur réservation.

Le comité vous remercie pour votre fidélité qui contribue au bon fonctionnement de notre association.



Comme chaque année depuis sa création il y plus de 30 ans, notre association a proposé tout au long de l'année 2018 des activités diverses et variées qui ont rencontré un beau succès de participation, auprès de nos adhérents mais aussi auprès de leurs proches et de 'sympathisants'.

Nous avons, l'année dernière, remis à l'honneur les **thés dansants**. Dès le 2 février 2019, nous avons entamé notre saison festive par un 'Spécial Chandeleur' au cours duquel notre équipe a proposé de la bonne musique, une ambiance chaleureuse, de délicieuses crêpes 'maison' et en soirée des saucisses grillées au BBQ. Plus de 70 amateurs de danses ont participé à cet évènement et en sont repartis ravis.

Le deuxième thé dansant que nous avons proposé le 22 septembre pour accueillir l'automne a réuni plus de 50 danseurs qui ont apprécié l'animation et les gâteaux concoctés et proposés par notre équipe.

Le déjeuner gastronomique qui a suivi notre Assemblée Générale le 2 mars, a lancé notre saison des **Repas dansants** Après la réunion traditionnelle, qui s'est tenue dans la salle du 'Fil des Arts', au cours de laquelle nous avons évoqué les réalisations de 2018, les rapports moral et financier et les projets de cette année 2019, 74 adhérents ont partagé un repas de grande qualité animé par le sympathique duo Julien MONTE.

Le 6 avril, se tenait notre repas de printemps animé par Bernard GACHES au cours duquel nous avons accueilli pas moins de 94 participants (53 adhérents et 41 non-adhérents).

Enfin le 9 novembre dernier nous organisons notre repas dansant de l'automne animé par Aicia ROYER qui a réuni 93 participants (57 adhérents et 36 non adhérents).

Tous nos repas sont préparés par des traiteurs sélectionnés pour leur qualité et leur sérieux et agrémentés d'excellents musiciens, d'apéritifs variés et de vins de dessert offerts par notre association.

Le troisième volet des activités présentées par notre équipe dynamique consiste en des **sorties de un ou de quatre jours** au cours desquels nous essayons de combiner culture, gastronomie et convivialité.

Nous avons proposé au mois de mai une sortie au Grau du Roi. Après un passage à La Grande Motte que nous avons visitée en petit train touristique, la journée s'est prolongée par un délicieux repas dans un resto en bordure de la marina du Grau, suivi par une balade en bateau sur les canaux et par une visite du Seaquarium. Cette sortie a réuni 46 participants.

Du 2 au 5 septembre s'est déroulé notre voyage dans le Lot à bord d'un autocar VIP de 34 places, qui convenait parfaitement pour accueillir notre petit groupe d'une trentaine de personnes. Le programme comportait une visite de Cahors en petit train, une croisière avec repas à bord sur le Lot en direction de St Cirq Lapopie, les visites de Rocamadour et de Moissac, des rencontres avec un vigneron et un fromager, de délicieux repas et des chambres confortables dans un bel hôtel situé au bord du Lot.

Le 19 septembre, nous sommes partis pour une journée découverte du Sidobre avec la visite de la Maison du Sidobre et du site alentour, la rencontre avec le sculpteur Jacques Bourges qui nous a fait visiter l'église Notre-Dame-du-Granit avec ses gravures monumentales ainsi que son atelier situé à côté de la 'Peyro Clabado' et un repas à l'Auberge du Tilleul de Guyor où nous avons pu déguster un repas succulent autour de la Poule-au-pot. Pour cette sortie, nous avons accueilli 38 participants.

Enfin notre **Loto** de Pâques qui s'est tenu le 13 avril dernier a accueilli pas moins de 85 personnes qui ont passé une excellente soirée et dont certains sont repartis ravis avec des lots de qualité.

Cette recherche de la qualité a fait la réputation de toutes nos activités et sera encore à l'honneur pour la préparation de notre prochain **'Loto de l'Avent'** qui se tiendra le samedi 14 décembre à 21 heures.

Comme cette activité est l'une de nos principales sources de revenus pour pouvoir organiser tout ce que nous proposons au cours de l'année, nous espérons vous y retrouver nombreux et en pleine forme.

Et nous espérons également pouvoir vous accueillir à notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 15 février 2020. Nous vous tiendrons informés par voie d'affichage.

Je ne voudrais pas terminer cet article sans avoir mentionné notre sympathique club de belote qui se réunit tous les mercredis après-midi autour d'un goûter convivial, et sans avoir remercié nos 'sponsors', la mairie de Prémian et le Conseil départemental de l'Hérault, pour leurs généreuses subventions qui

nous permettent de travailler sereinement à la préparation de toutes nos activités et de les proposer à des tarifs imbattables.

Un grand merci également à l'association 'Au Fil des Arts' pour le prêt de leur salle de spectacle.

Pierre STERPENICH, le président

ÇA VA JAZZER



Parlons un peu musique.

L'association prémianaise « **Ça va jazzer** »

Ça va jazzer en partenariat avec Le Fil Des Arts, organise régulièrement le dimanche après midi « Au fil du jazz », au programme : concert de jazz, délicieux repas et dégustation de vin d'un producteur local.

Ce dimanche 17 novembre 2019 est accueilli un quartet de talent : « Am Ketenes » qui joue du jazz, de la musique tzigane des Balkans...

Ça va jazzer a créé la fanfare « Du monde aux Balkans » en septembre 2016. Depuis le nombre des fanfarons a bien grossi entre les cuivres, accordéons, contrebasse, guitares et percussions. Deux profs de musique animent à tour de rôle les ateliers du mardi soir, l'un d'eux gère les instruments à vent, l'autre les rythmiques. Les morceaux sont divers avec une base de jazz, en passant par la musique tzigane et un détour par des tarentelles ou des valse, en trois ans le répertoire compte une vingtaine de morceaux.

En 2019 à Prémian cette fanfare a animé le carnaval des écoles, la course de printemps, une rencontre de 2 fanfares au camping, et l'animation de l'apéritif au festival culturalité.

Enfin Ça va jazzer a monté en Janvier 2019 une batucada (groupe de percussions de musique brésilienne) qui se réunit tous les vendredi soir à St Pons de Thomières.



Programme du Centre Culturel

NOVEMBRE 2019 À AOÛT 2020

Cinéma - Concerts - Ateliers - Spectacles - Rencontres à thèmes - Expos...

Dimanche
24 novembre



EXPO-VENTE
Bourse aux jouets
Vide-atelier
Atelier enfant laine feutrée
(St Etienne d'Albagnan)

Jeudi à samedi
28 au 30 novembre



FESTIVAL
COURTS DANS
LA VALLÉE
Courts-métrages

Samedi
7 décembre



FORMATION
Du sentiment de culpabilité
à la responsabilité

Mercredi
11 décembre



CINÉMA art et essai
Heureux comme Lazzaro

Lundi
16 décembre



CINÉMA
DES ECOLES
de Prémian et
St Etienne d'Albagnan

Dimanche
12 janvier



CINE-CLASSIC
Thème : Le Cinéma de Papa
et la Nouvelle Vague

Mercredi
15 janvier



CINÉMA art et essai
L'insulte

Samedi
18 janvier



D'UNE VALLÉE À L'AUTRE
Des clics de conscience
(Labastide-Rouairoux)

Samedi
25 janvier



RENCONTRE FAMILLE
Goûter en famille

Dimanche
26 janvier



CINÉ-MUSIC
Collection Bernard Lechelon

Dimanche
2 février



CINE-CLASSIC
Thème : Le Cinéma de Papa
et la Nouvelle Vague

Samedi
8 février



KARAOKE
Vin chaud

Dimanche
16 février



STAGE CHANT
Voix et impro
en groupe

Mercredi
19 février



ATELIERS BRICO
Faire soi-même, au naturel

Samedi
22 février



CINE-DEBAT
D'UNE VALLÉE À L'AUTRE
Thème : Osez le mouvement
(Prémian)

Mercredi
26 février



CINÉMA art et essai
Choix en cours

Samedi
29 février



JOURNÉE POESIE
L'érotisme

Dimanche
15 mars



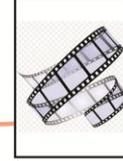
CINE-CLASSIC
Thème : Le Cinéma de Papa
et la Nouvelle Vague

Samedi
21 mars



CINE-DEBAT
D'UNE VALLÉE À L'AUTRE
Thème : Osez le mouvement
(Labastide-Rouairoux)

Mercredi
25 mars



CINÉMA art et essai
Choix en cours

Dimanche
29 mars



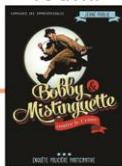
AU FIL DU JAZZ
Smoky Joe Combo

Lundi au vendredi
6-10 avril



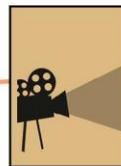
ATELIER VIDEO
ados 12-17 ans

Jeudi
16 avril



SPECTACLE ENFANTS
Bobby et Mistinguette
contre le crime

Vendredi
17 avril



VIDEO
Restitution
Stage ados

Dimanche
19 avril



CINE-CLASSIC
Thème : Le Cinéma de Papa
et la Nouvelle Vague

Mardi
21 avril



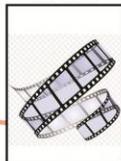
**Assemblée Générale
Ordinaire**

Samedi
25 avril



**CINE-DEBAT
D'UNE VALLÉE À L'AUTRE**
Thème : Osez le mouvement
(Prémian)

Mercredi
29 avril



CINÉMA art et essai
Choix en cours

Samedi
16 mai



**CINE-DEBAT
D'UNE VALLÉE À L'AUTRE**
Thème : Osez le mouvement
(Labastide-Rouairoux)

Dimanche
17 mai



MAI QUE MAI
Animations autour
de l'Occitanie

Samedi et dimanche
1 et 2 août



FESTIVAL CULTURALITE

Rendez-vous familles et jeune Public

VENIR en FAMILLE

Bourse aux jouets, atelier créatif laine feutrée, dimanche 24 novembre
Festival de Courts-métrages, projection enfants, samedi 30 novembre
Goûter partagé et jeux, samedi 25 janvier
Karaoké, samedi 8 février
Ateliers brico au naturel, mercredi 19 février
Spectacle tout public, Bobby et Mistinguette contre le crime, jeudi 16 avril
Restitution du stage vidéo ados, vendredi 17 avril
Maï que Maï, initiation au Baleti, dimanche 17 mai

ATELIERS enfant / ados

Atelier vidéo ados 12-17 ans, 6 au 10 avril
Théâtre enfant / ados, le mercredi
Stage vannerie (à voir directement avec l'intervenante 06 84 56 61 03)

Ateliers adultes

Peinture / dessin, le mardi
Relaxation, le jeudi
Pilates, le jeudi
Sophrologie, le jeudi
Stage Vannerie, dates à préciser
Stage chant impro, dimanche 16 février

fildesarts.com

Association Au Fil Des Arts - Place Maurice Amans - 34390 Prémian

e-mail : aufildesarts.x@neuf.fr - site internet : www.fildesarts.com - tél : 04 67 97 22 06

Association Loi 1901 - APE 9001Z - Siret 42304073200012 - Licence entrepreneur de spectacles 1-1118936 / 3-1118938



Elections 2020

Municipales :

1^{er} tour : 15 mars 2020

2^{ème} tour : 22 mars 2020